



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### NOTE DE PRESENTATION

#### Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :  
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du compte administratif 2018 de la commune.

#### 1. Les chiffres clés du compte administratif :

##### Section de fonctionnement

Dépenses	1 130 632.54 €
Recettes	1 164 184.79 €
Excédent reporté de 2017	374 812.90 €
Total recettes	1 538 997.69 €
<b>Excédent réel de l'exercice 2018</b>	<b>33 552.25 €</b>
<b>Excédent cumulé 2018</b>	<b>408 365.15 €</b>

##### Section d'investissement :

Dépenses	329 500.29 €
Restes à réaliser	15 850.00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>345 350.29 €</b>
Recettes	403 916.72 €
Restes à réaliser	0 €
<b>Total recettes</b>	<b>403 916.72 €</b>
<b>Excédent reporté de 2017</b>	<b>40 996.68 €</b>
<b>Excédent réel de l'exercice 2018</b>	<b>74 416.43 €</b>
<b>Excédent cumulé 2018</b>	<b>115 413.11 €</b>

#### 2. La section de fonctionnement :

##### *2.1. Les dépenses de fonctionnement :*

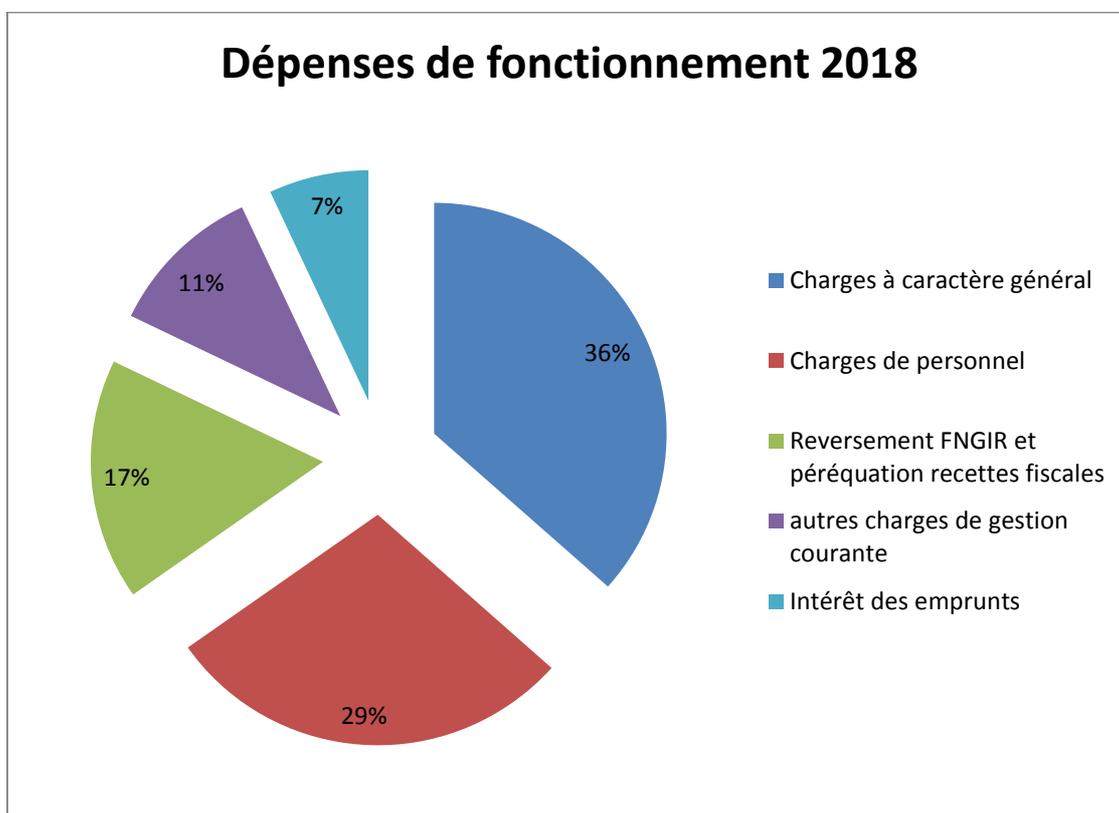
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 888 605.99 € (+ 0.8% par rapport à 2017 : 881 092.11 €)

Elles sont composées notamment par :

- Des charges à caractère général 321 960.23 € (contre 351 392.97 € en 2017), consacrées en grande partie à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments et des services. Elles comprennent également la participation

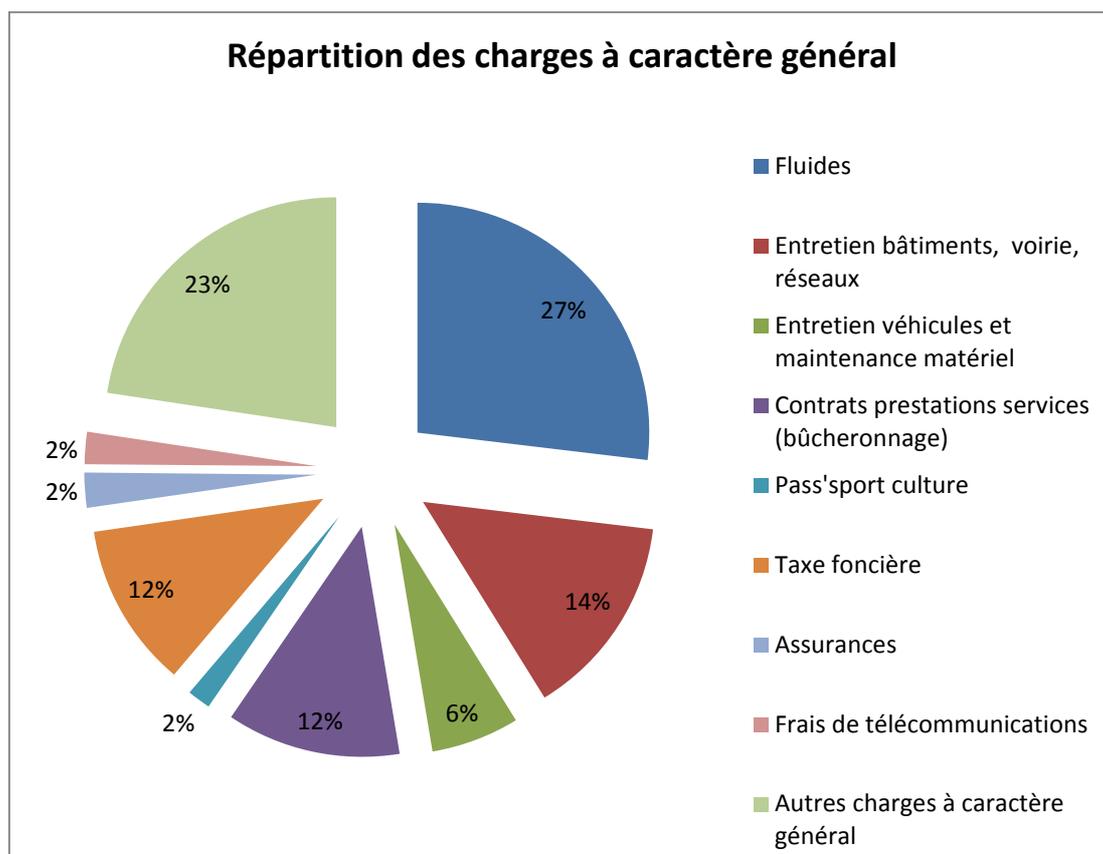
au pass'sport culture (5219.99 €). Une dépense importante a été réalisée en 2018 pour l'entretien de la voirie (8103.60 €)

- Des charges de personnel : 252 561.42 € (311 221.95€ en 2017)
- Des reversements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales (34 228 € (26 856 € en 2017),
- Un versement de 114 833 € correspondant à l'attribution de compensation due à la Communauté de Communes des Vosges du Sud et comprenant notamment les participations 2017 et 2018 au contingent incendie.
- Les autres frais de gestion courante 95 876.97 € (- 7 % par rapport à 2017 : 103 220.59 € €) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes 53 504.44 € (53 473.68 € en 2017), les contributions au syndicat de gestion de la piscine (18 573.57 €), au syndicat de la fourrière (777.40 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (1709.27€), les subventions versées aux associations (11 650 € contre 12 745 € en 2017).
- Les charges d'emprunt : 61 214.15 € (69 038.90 € en 2017).



Les opérations d'ordre s'élèvent à 242 026.355 €. Elles concernent les dotations d'amortissement (12 603.89 €) et les écritures liées aux cessions (229 422.66 €).

## Répartition des charges à caractère général :

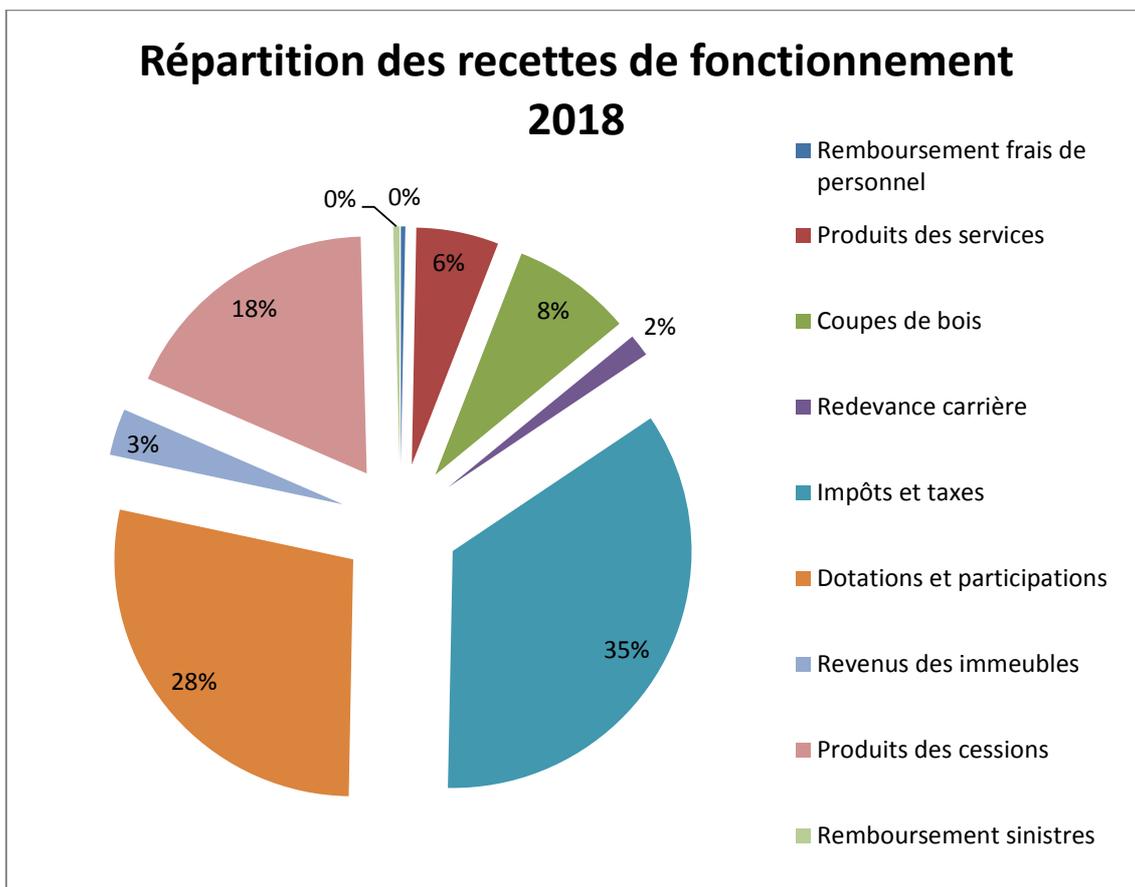


### **2.1. Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 140 222.13 € (contre 998 111.98 € en 2017)

Elles sont composées principalement comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 3 434.70 € (31 128.34 € en 2017). Cette diminution s'explique par le départ en retraite d'un agent en congé longue maladie.
- Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 173 610.49 € (222 260.63 € en 2017). L'année 2018 a été marquée par une diminution des recettes liées à l'activité de la carrière en 2017.
- Impôts et taxes : 396 267.97 € (387 190.90 € en 2017)
- Dotations et participations : 319 793.24 € (308 658.77 € en 2017)
- Revenus des immeubles : 36 166.53 € (29 478.34 € en 2017)
- Remboursements d'assurance (sinistres) : 4 687.15 € (19 393.56 € en 2017 pour l'église)
- Produits des cessions : 205 460 € correspondant à la vente de la maison Charle (115 000 €), de la partie droite de l'ancien centre de secours (85 000 €) et des parts du syndicat multisite (5460 €)
- Parts sociales : 2.05 €



Les opérations d'ordre liées aux écritures de cession s'élèvent à 23 962.66 € (moins-value sur la cession des parts du syndicat Multisite)

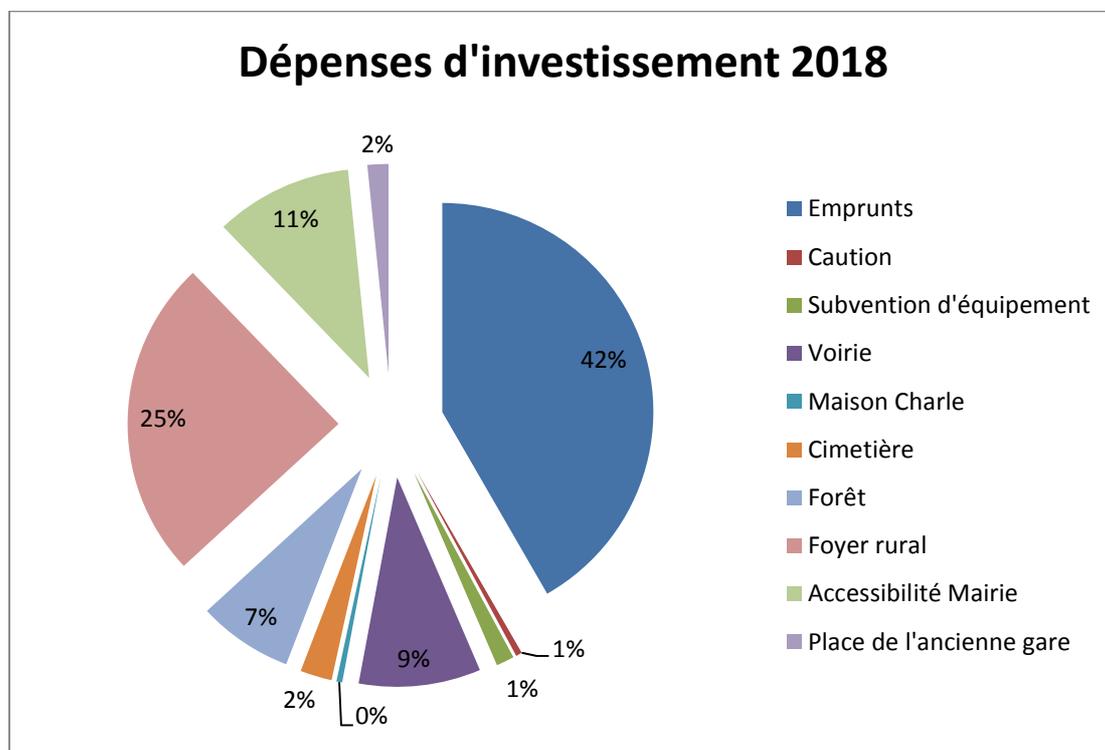
## **2. La section d'investissement :**

### ***2.1. Les dépenses d'investissement :***

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 272 645.83 € (contre 301 750.69 € en 2017)

Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 89 997.03 € (123 891.76 € en 2017)
- Le remboursement de caution : 1036.89 €.
- La réalisation d'opérations : 123 949.50 € (177 349.02 € en 2017), avec notamment :
  - 10 - Voirie : mise en place d'une signalétique site du vieux château : 1085.62 €
  - 10 – Voirie : travaux d'aménagement et de réseau nouveau centre de secours : 4947.28 €
  - 10 – Voirie : aménagement d'un parcours santé : 9484.84 €
  - 18 – Cimetière : création d'un columbarium : 5262 €
  - 22 – Forêt : travaux sylvicoles : 15 743.52 €
  - 27 – Foyer Rural : travaux d'accessibilité et économie d'énergie : 53 360.58 €
  - 29 – Mairie : Accessibilité des bureaux : 22 747.93 €



A noter :

- Une dépense de 54 663.41 €, compensée par une recette 65 480.08 € relative à la reprise des factures de rénovation de l'ancienne gare pour récupération de la TVA,
- Des opérations d'ordre d'un montant de 23 962.66 € correspondant à la moins-value sur cession des parts du syndicat Multisite,
- Des opérations patrimoniales pour un montant de 32 890.80 € concernant l'intégration de la rue Antoine Scanzi dans la voirie communale et des modifications d'inscriptions à l'inventaire. Ces montants se retrouvent également en recettes d'investissement.

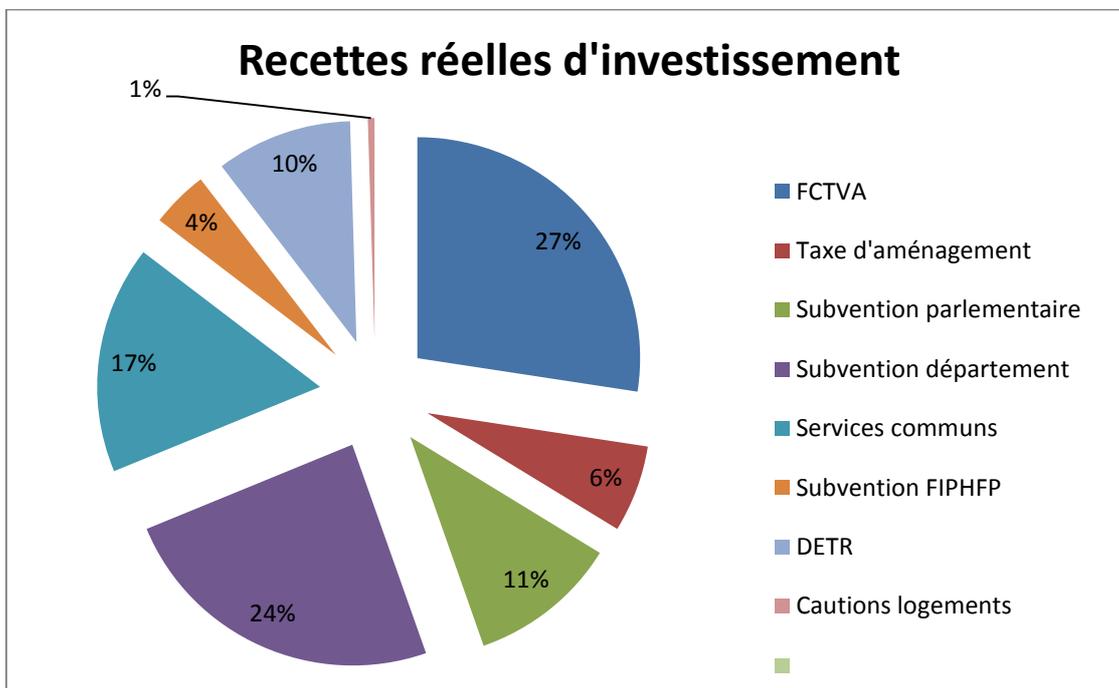
## 2.2 Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 128 999.37 € (229 853.73 € en 2017). Elles se décomposent comme suit :

- Fonds de Compensation de la TVA : 14 775.33 €
- Taxe d'aménagement : 3 433.07 €
- Subvention parlementaire pour l'aménagement du local de l'ancienne gare : 10 000 € accordés dont 5852.26€ perçus sur l'exercice 2018
- Subvention du département pour l'aménagement du local de l'ancienne gare : 13 000 €
- Participation des communes de Leval et Romagny aux frais de l'église et du cimetière : 8989.55 €
- Subvention du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour la mise en accessibilité de la Mairie : 2 258 €
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement du local de l'ancienne gare : 13 000 € accordés dont 5337.20 € perçus sur l'exercice 2018

Les recettes d'ordre : 242 026.55 € concernant :

- Les opérations de cessions
- Les dotations aux amortissements pour un montant de 12 603.89 €



**2.3. Les restes à réaliser :**

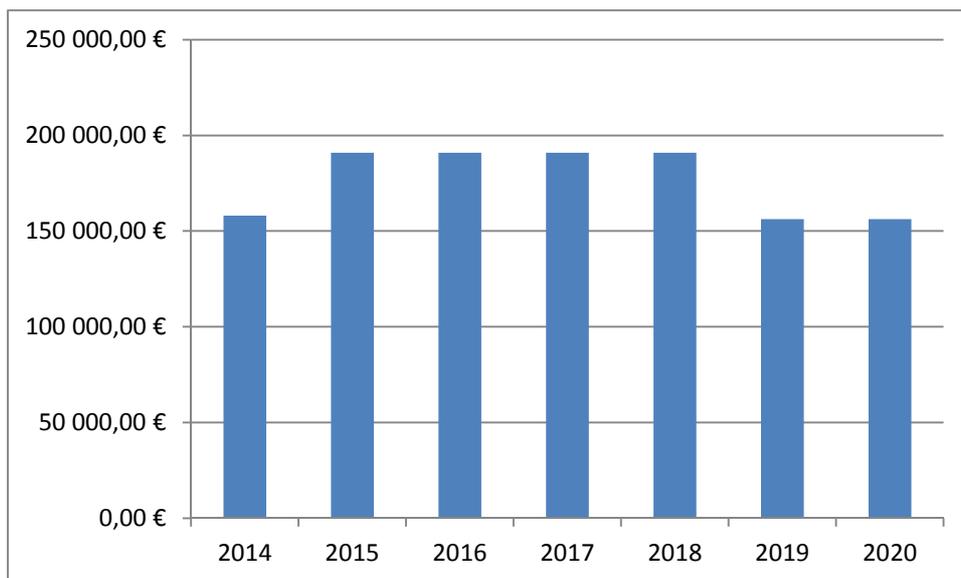
Ils correspondent aux dépenses ou recettes engagées sur l'exercice 2018 mais qui n'ont pas pu être réglées sur ce même exercice

Ils se répartissent comme suit :

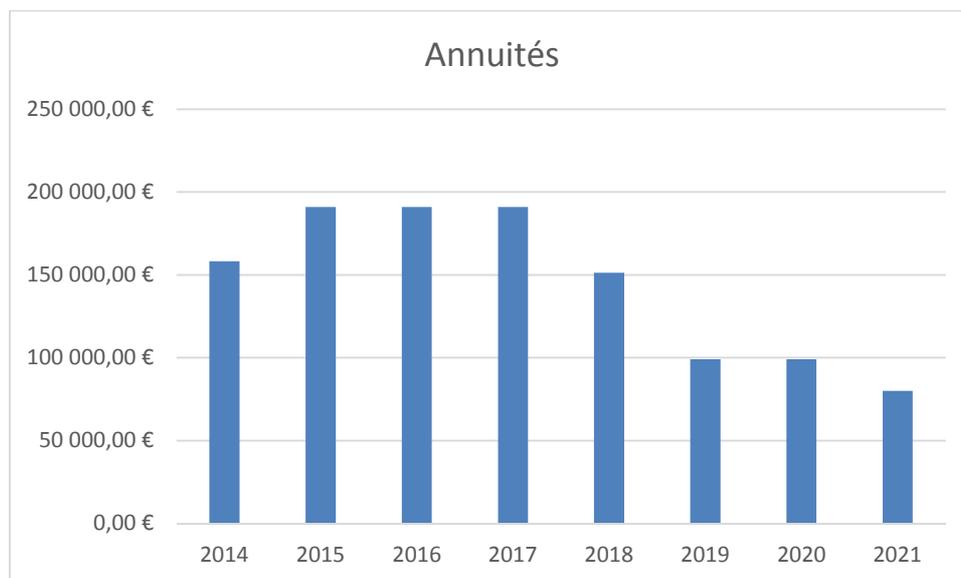
Article	Opérations	Restes à réaliser 2018
	<b>10 - VOIRIE</b>	
2188	Panneaux lumineux	11 000.00
	<b>27 - FOYER RURAL</b>	
2313	Main-courante	1 200.00
2313	Travaux accessibilité et économie d'énergie	350.00
2313	Coordination SPS	700.00
	<b>34 - AMENAGEMENT PLACE ANCIENNE GARE</b>	
2111	Bornage centre de secours	2 600.00
<b>TOTAL DEPENSES OPERATIONS</b>		<b>15 850.00</b>

### **3. Evolution de l'endettement de la commune :**

**Annuités à rembourser fin 2017**



Des négociations ont débuté fin 2017 avec les financeurs afin de réduire le montant des annuités sur les prochaines années. Ainsi les nouvelles annuités se présentent comme suit :



### **4. Taux d'imposition :**

En 2018, les taux communaux des impôts locaux sont fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation 9.11 %
- Foncier Bâti 9.91 %
- Foncier Non Bâti 52.55 %

## 5. Effectifs de la collectivité :

Le tableau des effectifs permanents au 31.12.2018 se compose ainsi :

<b>Filière</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps de travail</b>
Administrative	1	Rédacteur	Temps complet
Administrative	1	Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe	Temps partiel : 90 %
Administrative	1	Adjoint administratif	Temps complet
Technique	1	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps incomplet : 30 h par semaine

Deux emplois d'avenir à temps complet viennent compléter les effectifs du service technique.